

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**THONVILLE / ILLANGE / UCKANGE – Europort / Pont rail – Requalification - T
P09RD70M140**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation du syndicat mixte ouvert E-LOG'IN 4 pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du pont rail situé sur le site Europort sur les territoires communaux de Thionville/ Illange / Uckange en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de déconstruction sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 250 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec le syndicat mixte ouvert E-LOG'IN 4 et la SODEVAM, société de développement et d'aménagement de la Moselle, la convention de travaux annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le **15 JUIL. 2019**

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet de Région,
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER